

Tous égaux
Nous sommes tous égaux

Sur quoi ?

Tous égaux

Nous sommes tous égaux

devant la loi,
mêmes droits et devoirs,
sur le plan des libertés,
respect dû à chaque personne,
respect de l'environnement,
services publics,
droits de l'homme,
égalité des chances,
égalité des droits : éducation, soins/santé, emploi, citoyenneté, logement

**Tous différents Nous sommes
tous différents :**

Au niveau de quoi ?

Tous différents Nous sommes tous différents :

- sur le plan de la pensée (religion, idées, etc.), origines, langues, cultures,
- activités : travail, loisirs, ...,
- modes de vie,
- revenus, ...,
- physiques,
- histoires personnelles,
- réactions,
- sentiments,
- éducation, etc.

Respecter les différences

• Nous savons que chacun de nous a **une personnalité différente, un physique différent, un caractère différent, des avis différents** etc...

• Heureusement, nous avons **les mêmes droits et devoirs**, "**liberté, égalité, fraternité**" (devise de notre république, de la FRANCE).

En conclusion

.Différents mais tous égaux

.Garantir l'égalité, reconnaître la diversité :
deux exigences du vivre-ensemble

La Convention internationale des droits de l'enfant

(CIDE) est un traité international adopté à l'unanimité le 20 novembre 1989 par l'Assemblée générale des Nations unies et ratifié par 193 pays. **Elle définit l'ensemble des droits de l'enfant et tous les pays qui la ratifient s'engagent à respecter ces droits.**

La CIDE repose sur 4 grands principes :

- la non-discrimination,
- l'intérêt supérieur de l'enfant,
- la survie et le développement de l'enfant,
- la participation.

La non-discrimination est donc une valeur

fondamentale de ce traité. Elle fait l'objet de l'article 2 : « *Tous les droits énoncés par la Convention doivent être accordés à tous les enfants, filles et garçons, quelle que soit leur origine ou celle de leurs parents. Les États s'engagent à ne pas violer ces droits et à les faire respecter pour tous les enfants.* »

De même, l'article 29 définit que **l'éducation des enfants** doit viser à les préparer à **assumer leurs responsabilités dans une société libre**, dans un esprit de **compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité et d'amitié** entre tous.

La France a ratifié la CIDE le 7 août 1990.

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

adoptée par la France en 1789 commence par

la phrase :

« Les hommes naissent libres et égaux en droit ».

C'est un premier pas important vers le respect de l'égalité.

L'article 225-1 du Code pénal indique **les critères de discrimination** comme « toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, (...) de leur apparence physique, de leur état de santé, (...) de leur handicap, de leur âge, (...) de leurs opinions politiques, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, (...) vraie ou supposée à une religion déterminée ».

Déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen

- L'égalité en droit = >

Extraits de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée par l'Assemblée Nationale le 26 août 1789

.Article 1er : Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. (...)

.Article 4 : La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

L'Unicef est chargé de veiller au respect des droits de l'enfant et sensibilise les États à ces droits. Il agit particulièrement en faveur de l'éducation des filles et de la scolarisation des enfants en situation de handicap.